



secrétariat :
1691 Boul. Pie IX, local 405
Montréal (Québec), H1V 2C3
Tél. : (514) 524-2226
Télec. : (514) 524-7610
Courriel : masse@lemasse.org

À l'attention du directeur de l'information

Semaine nationale des chômeurs et chômeuses : Une réforme en profondeur du régime d'assurance-chômage s'impose

Pour diffusion immédiate

Montréal, le 26 octobre 2010 – À l'occasion de la Semaine nationale des chômeurs et des chômeuses, le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) souhaite rappeler au gouvernement fédéral qu'il est essentiel que la Loi sur l'assurance-emploi soit revue en profondeur afin d'offrir une réelle protection aux sans-emploi.

On se souviendra qu'en 1990 le gouvernement fédéral se retire du financement de l'assurance-chômage et qu'en 1996, il procède à une réforme en profondeur de la Loi sur l'assurance-chômage. Dorénavant appelée *Loi sur l'assurance-emploi*, le régime d'indemnisation des chômeurs et chômeuses allait subir les pires assauts depuis sa création en 1940. C'est principalement au niveau de l'admissibilité aux prestations que la nouvelle loi viendra compromettre sévèrement le droit aux prestations.

En effet, alors qu'avant la loi de 1996 la grande majorité (83%) des chômeurs présentant une demande d'assurance-chômage pouvait recevoir des prestations, un an après la mise en application de la loi, c'est moins de la moitié d'entre eux (42%) qui ont le « privilège » de bénéficier de la protection pour laquelle ils ont payé.¹ Conséquemment, la Caisse d'assurance-emploi, en versant moins de prestations aux chômeurs, a accumulé des dizaines de milliards de surplus que le gouvernement fédéral a utilisé à d'autres fins; laissant ainsi 58% des chômeurs et chômeuses sur la paille.

Pour ceux qui sont admissibles, ce n'est pas nécessairement plus rose. En effet, avec les années, le taux de prestations a diminué se chiffrant aujourd'hui à seulement 55% du salaire. De plus, avec les critères resserrés d'admissibilité, le nombre de semaines de prestations varie d'un prestataire à l'autre en fonction trop souvent de critères arbitraires, comme par exemple le lieu de résidence. Pensons également aux travailleurs malades qui n'ont droit qu'à 15 semaines de prestations pour se rétablir, sans quoi ils doivent recourir à l'endettement ou à l'aide sociale. Dans une société aussi riche que la nôtre, il est inconcevable qu'autant de gens se retrouvent dans une situation si précaire.

Devant l'état déplorable du régime d'assurance-chômage, le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi demande à ce que soit rétabli le caractère juste et universel du régime afin de permettre à tous les travailleurs victimes d'une perte d'emploi d'être en

¹ Canada, *Rapport de l'actuaire en chef sur les taux de cotisations de l'assurance-emploi pour 1999*, 1998.



secrétariat :

1691 Boul. Pie IX, local 405
Montréal (Québec), H1V 2C3
Tél. : (514) 524-2226
Télec. : (514) 524-7610
Courriel : masse@lemasse.org

mesure d'assurer leur subsistance en ayant droit aux prestations. N'oublions pas que l'assurance-emploi – comme son nom l'indique – se veut une assurance que les travailleurs se sont donnés pour pallier une perte d'emploi et pour laquelle ils paient dans le but d'être indemnisés lorsque la perte d'emploi se réalise.

Dans le cadre de la Semaine nationale des chômeurs et chômeuses, le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi souhaite rappeler qu'il est impératif que le gouvernement fédéral procède à la bonification du régime afin d'en améliorer l'accessibilité ainsi que la couverture. En ce sens, le MASSE réclame que les modifications suivantes soient apportées au régime d'assurance-chômage :

- Un seul critère d'admissibilité de 350 heures;
- Un minimum de 35 semaines de prestations;
- Un taux de prestations d'au moins 60 %;
- Aucune exclusion de plus de 6 semaines.

Le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi constitue le plus important regroupement de groupes de chômeurs et de chômeuses au Québec. Ses membres luttent pour le rétablissement d'un régime d'assurance-chômage juste et universel.

- 30 -

Pour plus d'informations :

Marie-Hélène Arruda

Coordonnatrice du Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi (MASSE)

(514) 524-2226